

# ECOLE INTERNATIONALE BILINGUE EIB SCHOOLS NICE

## LE PAIN D'EPICE

*Offrez un avenir international à vos enfants !*



Chers Parents,

L'année se termine et nous voilà déjà dans la préparation de la nouvelle année. Nous vous faisons parvenir les informations de la prochaine rentrée. Merci de les lire avec attention et de participer aux réunions organisées par les enseignants.

**NOUS FÊTONS LES 43 ANS DE NOTRE ECOLE !**

Mme Rosfelder  
Directrice

04 93 44 75 44 – [nice@eibschoools.fr](mailto:nice@eibschoools.fr) - [www.eibnice.fr](http://www.eibnice.fr)  
Etablissement d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale depuis 1982



## **RENTREE SCOLAIRE ECHELONNEE LE LUNDI 1 SEPTEMBRE 2025**

**Les élèves de Primaire CM1 & CM2 sont accueillis au 15 Boulevard Gambetta ( EIB2 )**

- ✓ CM2 A & B 08H30
- ✓ CM1 A & B & C 08H45

**Les élèves de Primaire CP,CE1, CE2 sont accueillis au portail Rue Gambetta**

- ✓ CE2 A & B 09H00
- ✓ CE1 A & B 09H15
- ✓ CP A & B 09H30

**Après l'appel, les enfants vont avec leurs enseignants dans leurs nouvelles classes.**

**La liste des classes est publiée le jour de la rentrée**

### LE JOUR DE LA RENTRÉE

Le 1 Septembre, l'étude n'aura pas lieu, les enfants pourront donc partir de 16h40 à 16h50 pour les CP/CE1 et de 16h50 à 17h00 pour les CE2/CM1/CM2.

La garderie fonctionnera jusqu'à 18 h 30.

Enseignement bilingue : dès le premier jour les cours débiteront et seront assurés par les 2 enseignantes français anglais.

### HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30.

La scolarité s'entend de Septembre à Juin inclus.

L'école est le Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

Le Baby Club et le Mini Club seront assurés les Mercredis et les vacances de l'année scolaire à l'exception de quelques jours à Noël.

Le Happyland pourra accueillir vos enfants du Mercredi 1<sup>er</sup> au Vendredi 17 Juillet 2026 (inscription complémentaire).

### HORAIRES CLASSES PRIMAIRES

CP : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8h25 à 12h et de 13h15 à 16h40

CE1 : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8h25 à 12h et de 13h30 à 16h40

CM2, CM1, CE2 : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi de 8h25 à 12h30 et de 14h à 16h50



## HORAIRES SCOLAIRES : ARRIVÉE ET DEPARTS DES ENFANTS

De 08H00 à 08H25, service Kiss and Drive au portail de la rue Dante .

ARRIVEE MATIN		
07H30 à 08H00	Arrivée des CP, CE1, CE2	Porte de l'immeuble
08H00 à 08H25	Arrivée des CP, CE1, CE2	Portail 23 Bd Gambetta
07H30 à 08H30	Arrivée des CM1, CM2	Porte 15 Bd Gambetta
MIDI		
12H00	Sortie élèves externes CP/CE1	Porte de l'immeuble
12H30	Sortie élèves externes CE2	Porte de l'immeuble
12H30	Sortie élèves externes CM1/CM2 A	Porte 15 Bd Gambetta
12H30	Sortie élèves externes CM2 B	Porte 19 Bd Gambetta
13H25	Retour élèves externes CP/CE1	Porte de l'immeuble
13h55	Retour élèves externes CE2/CM1/CM2	Porte de l'immeuble
SORTIE SOIR		
16H40 à 16H50	CP	Portail 23 Bd Gambetta
16H40 à 16H50	CE1	Portail Rue Dante
16H50 à 17H00	CE2	Portail 23 Bd Gambetta
16H50 à 17H00	CM1 A & C / CM2 A	Porte 6 Rue Poullan
16H50 à 17H00	CM21B	Porte 3 Rue Poullan
16H50 à 17H00	CM2 B	Porte 19 Bd Gambetta
FERMETURE DU PORTAIL A 17H00		
ETUDE ( Places limitées sur inscription )		
16H50 à 17H30	CP	
17H00 à 17H45	CE1	
17H00 à 18H00	CE2/CM1/CM2	
SORTIE APRES ETUDE		
17H30 à 18H15	CP	Portail 23 Bd Gambetta
17H45 à 18H15	CE1	Portail 23 Bd Gambetta
18H00 à 18H15	CE2	Portail 23 Bd Gambetta
18H00	CM1, CM2	Porte 6 Rue Poullan
18H05 à 18H15	Sortie de tous les élèves	Portail 23 Bd Gambetta
18H15 à 18H30	Sortie de tous les élèves	Porte de l'immeuble

### EN DEHORS DE CES HORAIRES, LE PORTAIL ET LA PORTE DE L'ECOLE SERONT FERMÉS

Nous vous demandons toute votre compréhension et votre respect des horaires car nous devons être très vigilants quant à l'organisation de la sécurité de l'école.

#### CONFORMÉMENT AU CODE DE L'EDUCATION :

- Les retards ne sont pas acceptés.
- Les enfants exceptionnellement en retard ne pourront pas rentrer directement en classe.
- Les absences devront toujours être signalées par mail le matin.
- Seules les absences justifiées par un certificat médical sont acceptées. Les absences seront comptabilisées sur le cahier d'appel + le billet d'absence dans le cahier de liaison sera remis au retour en classe.

**Nous rappelons que nous sommes dans l'obligation de signaler les absences non justifiées auprès du Rectorat pour les élèves dès l'âge de 3 ans.**

04 93 44 75 44 - nice@eibschoools.fr - www.eibnice.fr

Etablissement d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale depuis 1982

L'ÉCOLE FERME A 18H30 - EN CAS DE RETARD EXCEPTIONNEL, APRÈS 18H30, IL FAUDRA NOUS PREVENIR ET IL VOUS SERA FACTURÉ 10 EUROS LES 5 MINUTES.

Les enfants qui ont été récupérés sont sous la responsabilité des parents. Les enfants absents dans l'après-midi ne peuvent pas revenir en classe pour l'étude.

Si une personne autorisée dans le dossier vient chercher un élève, merci de toujours nous prévenir et de prévoir la pièce d'identité.

PENDANT L'ANNEE SCOLAIRE VOUS POURREZ PRENDRE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DES MAÎTRESSES PAR LE BIAIS DES CAHIERS DE LIAISON ET AUPRÈS DU DIRECTEUR EN ENVOYANT VOTRE DEMANDE PAR COURRIEL.

EMPLOI DU TEMPS : IL SERA REMIS LE JOUR DE LA RENTRÉE

MUSIQUE : Les cours de musique débuteront la semaine de la rentrée.

SPORT : LES ACTIVITES SPORTIVES SONT OBLIGATOIRES.

Notre professeur d'EPS assurera les cours de sport. Nous proposerons les cycles suivants :

Gymnastique, Basket, Volley, Athlétisme, Natation, Tennis . **La tenue de sport est bleue.**

**Toute dispense devra être justifiée par un certificat médical.**

LISTE DES AFFAIRES PERSONNELLES

Elle est établie par chaque enseignant et comprend les fournitures scolaires de chaque enfant, ainsi que son équipement de sport. Nous vous demandons de veiller à renouveler le matériel si nécessaire.

**Les cartables à roulettes ne sont pas acceptés en raison des étages et de leur poids.**

**Les livres, prêtés par l'école, devront être couverts avant la fin de la première semaine.**

Une fiche indiquant l'état de chaque ouvrage lors de la remise à l'élève sera établie au sein de chaque classe. En fin d'année, tout livre endommagé devra être remboursé par les parents.

CODE VESTIMENTAIRE

Le port de l'uniforme est obligatoire. Les élèves ne pourront pas être acceptés si l'uniforme n'est pas respecté. Pour la commande de l'uniforme, merci de vous rapprocher de notre fournisseur officiel [www.sofrenchschool.com](http://www.sofrenchschool.com).

Attention ! Merci de mettre le nom de l'enfant sur les vêtements.

Tout uniforme détérioré pourra faire l'objet d'une commande facturée aux parents.

EDUCARTABLE

Les enfants gèreront leur agenda, néanmoins Educartable sera utilisé pour vous transmettre les devoirs. Cela permettra également une communication Famille/ Ecole.

CAHIER DE LIAISON

Emporté chaque soir à la maison, il permet d'établir toute relation entre l'enseignant, les parents et la Direction et de justifier les retards et les absences de l'élève ; les enfants devront en prendre bien soin et l'avoir toujours en leur possession. Le code de bonne conduite s'y trouvera.



## ABSENCES

En cas d'absence durant l'année scolaire, veuillez nous prévenir au plus tôt. Le certificat médical est obligatoire après trois jours d'absence ceci en raison des contrôles de l'Inspection d'Académie. Nous rappelons que nous sommes dans l'obligation de signaler les absences non justifiées auprès du Rectorat pour les élèves dès l'âge de 3 ans. Tout départ en journée devra être justifié.

Les parents s'engagent à faire respecter l'obligation d'assiduité scolaire et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'école telles que définies dans le présent contrat et ses annexes, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Les départs ou les retours de vacances devront respecter le calendrier joint.

## REGLEMENT INTERIEUR

Toute vie en collectivité implique nécessairement des règles de vie de conduite basées sur le respect d'autrui. Un code de bonne conduite sera remis à chaque enfant de classes primaires lors de la rentrée. Il devra le signer et le faire signer par ses parents. Ce règlement sera expliqué en classe afin que les raisons en soient claires : sécurité, respect de l'autre, du matériel, hygiène...

Toute attitude violente, grossière et tout manque de respect entraîneront une retenue.

Un avertissement pourra être donné pour tout comportement qui ne pourrait être accepté, conformément au code de bonne conduite.

La Direction pourra, en raison de la gravité des faits, envisager un renvoi provisoire ou définitif d'un élève sans attendre trois avertissements.

## CARNETS DE NOTES ET D'EVALUATION

Ils sont établis avant les vacances d'automne, d'hiver, de printemps et à la fin de l'année scolaire.

## HORAIRES ETUDE SURVEILLEE

<b>16H50 à 17H30</b>	CP
<b>17H00 à 17H45</b>	CE1
<b>17H00 à 18H00</b>	CE2/CM1/CM2

## ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

Cours de violon, cours de piano, club d'échecs, cours de Chinois, de robotique, de yoga et de judo ainsi que club de karaté, zumba, théâtre et yoga le mercredi ou durant les jours d'école.

Vous pourrez contacter directement les intervenants : les informations seront disponibles dès mi-juillet sur votre interface parent :

<http://eibnice.fr/parents/>

- l'identifiant : **parents-eib**
- le mot de passe : **AP580**

04 93 44 75 44 - nice@eibschoools.fr - www.eibnice.fr

Etablissement d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale depuis 1982

## MINI CLUB DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES : RESPONSABLE MR PAULIN THIBAUT

Le Mini Club accueillera les enfants dès le 3 septembre 2025 . Des activités très variées seront proposées.

Vous retrouverez les informations sur le site parents. <http://eibnice.fr/parents/>

Notre professeur de sports animera des activités sportives le mercredi.

## HAPPYLAND DE JUILLET

Ouverture d'Happyland le Mercredi 1er Juillet 2026 jusqu'au Vendredi 17 Juillet 2026 au soir.

Courant Mai 2026, nous envoyons par mail le dossier d'inscription, les tarifs (non compris dans les frais de scolarité) et le programme des activités.

## BUS

Le bus scolaire permet d'assurer le ramassage des enfants habitant Cagnes, Villeneuve Loubet, St Laurent du Var, la Promenade des Anglais, Nice centre et Nice Port.

Mais aussi :

- Permet à l'école d'organiser **gratuitement** les navettes pour se rendre au sport (piscine, tennis...), et de faire des sorties scolaires.
- Permet au mini-club d'organiser des sorties au parc, ou de partir faire des excursions à la journée.

## EXAMENS DE CAMBRIDGE

L'EIB est centre d'examens pour l'université de Cambridge ;..

3 niveaux peuvent être validés :

Starters (CE2) Movers (CM1) Flyers (CM2)

Nous vous donnerons des informations à la réunion de rentrée.

La date de l'examen sera le Samedi 30 Mai 2026



## PANNEAU D'AFFICHAGE

Surveillez bien les panneaux d'affichage à la rentrée ; vous y trouverez les menus, les programmes , les évènements,...

## NOTRE SITE INTERNET

Pour toutes les informations, consultez régulièrement votre espace parents : <http://eibnice.fr/parents/>

Vous pouvez vous connecter via :

- l'identifiant : **parents-eib**

-le mot de passe : **AP580**

Également visitez notre site Instagram privé : **nice\_eibschools**

## RESTAURANT SCOLAIRE

Les menus des repas et des goûters sont affichés à l'extérieur et sont consultables sur l'espace parents du site (ils peuvent être sujets à modification suivant les livraisons). Les régimes particuliers sont pris en considération **sur prescription médicale**.

Un seul menu alternatif est proposé.

Les goûters sont distribués par l'école. (Aucun goûter complémentaire dans les cartables) .

## MEDICAMENTS

AUCUN MEDICAMENT NE SERA ADMINISTRÉ A L'ECOLE.

04 93 44 75 44 - [nice@eibschoools.fr](mailto:nice@eibschoools.fr) - [www.eibnice.fr](http://www.eibnice.fr)

Etablissement d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale depuis 1982



## ADMINISTRATION

L'assistante de Direction, Karine Girardot, sera à votre disposition au secrétariat, de 8h00 à 12h40 et de 13h30 à 17h00, les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis

Pour répondre au mieux à vos demandes, nous vous remercions de privilégier la messagerie électronique : [nice@eibschoools.fr](mailto:nice@eibschoools.fr), **en précisant toujours nom et classe de l'enfant**.

Avant le 10 Septembre, ne pas oublier de remettre au secrétariat tous les documents non fournis lors du dépôt du dossier d'inscription (attestation d'assurance RC et Dommages Corporels au nom de l'enfant.).

## FRAIS DE SOLARITE

Le montant des frais de scolarité (de Septembre à Juin) peut être réglé à l'année avant le 15 Septembre (5% de réduction), au trimestre, ou en dix mensualités par prélèvements bancaires mensuels.

Le montant est dû avant le 5 du mois concerné.

Pour les parents qui ne sont pas encore en prélèvement bancaire, trouvez ci-joint le mandat SEPA, autorisation de prélèvement.

Les paiements par virement sont uniquement possibles pour les comptes domiciliés à l'étranger.

Aucune absence ne donnera lieu à réduction ou remboursement, à l'exception des repas en cas d'absence de plus de 8 jours consécutifs justifiés par un certificat médical.

## PHOTO DE CLASSE

Le 06 et 07 Octobre 2025. Photos de groupes classe et photos individuelles.

BONNE RENTREE A TOUS !



## VACANCES SCOLAIRES 2025/2026

<b>AUTOMNE</b>	Du vendredi 17 octobre ( au soir) Au lundi 03 novembre ( au matin) Baby Club et Mini Club ouverts
<b>NOEL</b>	Du vendredi 19 décembre ( au soir) Au lundi 05 janvier ( au matin )  Baby Club et Mini Clubs ouverts les 29,30,31 décembre 2025 et 2 janvier 2026
<b>HIVER</b>	Du vendredi 13 février ( au soir) Au lundi 02 mars ( au matin) Baby Club et Mini Club ouverts
<b>PRINTEMPS</b>	Du vendredi 10 avril ( au soir) Au lundi 27 avril ( au matin) Baby Club et Mini Club ouverts

## **VACANCES D'ETE LE MARDI 30 JUIN 2026 AU SOIR**

### FERMETURES DE L'ETABLISSEMENT

#### **Vacances de Noël**

L'école (Baby Club & Mini Club) sera fermée du Vendredi 19 Décembre 2025 (au soir) au Dimanche 28 Décembre inclus. Ouverture du Baby Club & Mini Club les 29,30 et 31 Décembre 2025 et le 2 Janvier 2026.

#### **Pont du jeudi de l'Ascension**

L'école sera fermée le Jeudi 14 Mai et le vendredi 15 Mai 2026.

#### **Lundi de Pentecôte**

L'école sera fermée le Lundi 25 Mai 2026



**REUNIONS RENTREE 2025/2026**  
(1 parent par famille & sans la présence des enfants)

**Nous vous invitons à venir nous rencontrer lors de ces réunions :**

<b>CLASSE</b>	<b>DATE</b>	<b>HEURE</b>
<b>CP A</b>	<b>JEUDI 04 SEPTEMBRE</b>	<b>17h00</b>
<b>CP B</b>	<b>VENDREDI 05 SEPTEMBRE</b>	<b>17h00</b>
<b>CE1 A</b>	<b>LUNDI 08 SEPTEMBRE</b>	<b>17h00</b>
<b>CE1 B</b>	<b>MARDI 09 SEPTEMBRE</b>	<b>17h00</b>
<b>CE2 A</b>	<b>LUNDI 08 SEPTEMBRE</b>	<b>17h30</b>
<b>CE2 B</b>	<b>JEUDI 11 SEPTEMBRE</b>	<b>17h00</b>
<b>CM1 A</b>	<b>VENDREDI 12 SEPTEMBRE</b>	<b>17h00</b>
<b>CM1 B</b>	<b>MARDI 09 SEPTEMBRE</b>	<b>17h30</b>
<b>CM1 C</b>	<b>JEUDI 11 SEPTEMBRE</b>	<b>17h30</b>
<b>CM2 A</b>	<b>LUNDI 15 SEPTEMBRE</b>	<b>17h00</b>
<b>CM2 B</b>	<b>MARDI 16 SEPTEMBRE</b>	<b>17h00</b>

LE SECRÉTARIAT SERA OUVERT À COMPTER DU 21 AOÛT 2025

LE DIRECTEUR REÇOIT À PARTIR DU 26 AOÛT, SUR RENDEZ-VOUS.

Directrice : Madame Pascale ROSFELDER-ALHADEFF

Directeur Adjoint Pôle Administratif : Monsieur Thibault PAULIN

Directrice Adjointe Pôle Académique : Madame Claire DUPORT-LEWIS



**DOCUMENTS A RETOURNER AVANT LE 1 SEPTEMBRE :**  
**LISTE PERSONNES AUTORISEES / ETUDE / BUS / REGLEMENT SCOLAIRE**  
**DROIT À L'IMAGE / INFORMATION DROIT D'ACCÈS / MANDAT SEPA**

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

**LISTE DES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR RÉCUPÉRER VOTRE ENFANT ( hors parents )**

NOM et Prénom : .....

NOM et Prénom : .....

NOM et Prénom : .....

Signature du responsable légal

**ETUDE surveillée , sur inscription .**

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Classe : .....

CP : 16h55 -17h30

CE1 : 17h -17h45

CE2/CM : 17h10 -18h00

Rappel : Les parents attendront les enfants à l'extérieur de l'Ecole.  
Vos enfants vous seront remis à :

**17h30 pour les CP,**  
**17h45 pour les CE1**  
**18h00 pour les CE2, CM1 et CM 2.**

**MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES.**

Restera à l'étude

Signature du responsable légal

04 93 44 7 ..... school ..... ce.fr

Etablissement d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale



**BUS.** ( Tarif mensuel 100 € Aller/Retour – 60 € Aller )

Lieu de ramassage : .....

Trajet et arrêts possibles (soumis à modification):

Aller :

<b>06:40</b>	<b>Départ Cimetière Cagnes sur Mer</b>
<b>06:45</b>	<b>Pompier</b>
<b>06:55</b>	<b>Domaine du Loup Villeneuve Loubet</b>
<b>07:05</b>	<b>Rond point Rn7</b>
<b>07:15</b>	<b>Port St Laurent du Var</b>
<b>07:17</b>	<b>Passerelle Saint Laurent Var</b>
<b>07:25</b>	<b>Parc Phoenix Nice</b>
<b>07:35</b>	<b>Ecole du Pain d Epice Nice</b>
<b>07:50</b>	<b>Collège Lafayette Nice</b>
<b>08:00</b>	<b>Intersection Rue Arson/Smole Nice</b>
<b>08 :15</b>	<b>Cessole/Ray</b>
<b>08:25</b>	<b>Ecole du Pain d Epice Nice</b>

Retour :

<b>17:00</b>	<b>Départ Ecole du pain d Epice</b>
<b>17:05</b>	<b>Parc Phoenix</b>
<b>17:25</b>	<b>Domaine du Loup</b>
<b>17:50</b>	<b>Cimetière Cagnes sur Mer</b>



# REGLEMENT SCOLAIRE/INSCRIPTIONS ET CONDITIONS FINANCIERES

Nom de l'élève .....

**Lors de l'inscription, le règlement suivant est porté à la connaissance des parents pour acceptation et signature.**

## 1. INSCRIPTION – ADMISSION

**IMPORTANT : Toute inscription s'entend pour la durée totale de l'année scolaire.**

### 1. Classes maternelles

Le dossier d'inscription accompagné des pièces demandées doit être remis au secrétariat. En fonction des places disponibles l'enfant sera inscrit sur nos registres.

### 2. Classes Primaires

Le dossier scolaire est requis, ainsi que le certificat de radiation et le livret d'évaluation de l'école précédente remis au secrétariat à l'inscription. Une évaluation du niveau de l'élève pourra alors être organisée. Après consultation du dossier scolaire, la Directrice informe les parents de sa décision concernant l'admission de l'élève.

## 2. FRAIS D'INSCRIPTION

La grille tarifaire est mensuelle, toutefois les frais d'inscription, frais de dossier et participation au matériel scolaire, dont la participation est communiquée aux parents au moyen de la grille des tarifs annexée aux présentes, ne peuvent en aucun cas être restitués, à l'exception des frais de participation au matériel scolaire, en cas d'annulation d'inscription avant le 15 Avril .

## 3. FRAIS DE SCOLARITE

Le prix de la scolarité est annuel et fixe. Pour tout règlement de l'année complète, une réduction de 5% sera assurée. **Le règlement devra être effectué impérativement avant le 15 du mois de Septembre. Le règlement du Mini-Club payé annuellement, bénéficie également d'un abattement de 5%. Il peut être payé mensuellement avec un engagement trimestriel.**

Le prix de la scolarité peut également être versé au moyen de dix mensualités payables avant le 3 de chaque mois correspondant aux tarifs mensuels joints. Compte tenu du caractère annuel et forfaitaire du prix aucune déduction ne pourra être faite en fonction du nombre de jours ouvrables ni de la durée des vacances scolaires.

Des cours de FLE / ESL sont organisés pour les élèves de niveau débutant en Français ou en Anglais. Les cours de soutien sont proposés par les enseignants et gratuits au 1er trimestre.

Les frais de tabliers ou d'uniformes sont à régler auprès du fournisseur Sofrenchschool.

De même, les absences de l'élève ne peuvent donner lieu à déduction, seuls les frais de restaurant scolaire seront remboursés sur une base forfaitaire de 4 euros par repas en cas d'absence de plus d'une semaine justifiée par un certificat médical.

Pour les virements ou prélèvements provenant de banques étrangères, les frais seront à la charge du donneur d'ordre.

04 93 44 75 44 - [nice@eibschoools.fr](mailto:nice@eibschoools.fr) - [www.eibnice.fr](http://www.eibnice.fr)

Etablissement d'enseignement privé agréé par l'Education Nationale



En cas de rejet d'un prélèvement, les frais facturés par notre établissement bancaire s'ajoutent au montant de la facture qui devra alors être réglée par chèque ou en espèces. Dans le cas de deux rejets de prélèvements consécutifs, les prélèvements sont suspendus et le montant des frais de scolarité restant dus est immédiatement exigible.

#### 4. RUPTURE ET SUSPENSION DE LA SCOLARITE - CLAUSE RESOLUTOIRE

Sauf cas d'événements de force majeure, irrésistibles et imprévisibles, décès ou maladie de longue durée de l'enfant empêchant sa scolarisation, mutation des parents entraînant le déménagement dans un autre département, et justifiés, les frais de scolarité annuels sont dus, à l'exception des frais de restauration et de mini-club. L'absence de l'élève durant l'année scolaire, ne pourra donner lieu à remboursement.

Faute de règlement d'une seule mensualité à échéance, le contrat sera résilié de plein droit 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée vaine.

Toute faute grave de discipline ou trouble au bon fonctionnement de l'Ecole peut entraîner une exclusion temporaire ou une radiation définitive de l'Etablissement.

En cas de suspension des cours en cours d'année par décision unilatérale de l'établissement, celui-ci ne sera pas tenu de rembourser les frais d'inscription et de scolarité pour les mois d'ouverture écoulés.

En cas de départ durant l'année scolaire, un préavis de 2 mois restera dû à l'école sauf accord de la Direction.

#### 5- OBLIGATION DES PARENTS

Les parents s'engagent à faire respecter l'obligation d'assiduité scolaire et acceptent explicitement le fonctionnement et les exigences de l'école telles que définies dans le présent contrat et ses annexes, dont ils reconnaissent avoir pris connaissance.

Ils s'engagent sans réserve à tout mettre en œuvre pour respecter et faire respecter à leur enfant l'ensemble des dispositions.

Les parents reconnaissent avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, et s'engagent à assumer ce coût, dans les conditions définies par le présent contrat, de manière conjointe et solidaire.

Les parents déclarent accepter sans réserve les décisions et orientations liées aux actions pédagogiques et éducatives prises par l'établissement.

#### SIGNATURES



## DROIT À L'IMAGE

Pour sa communication interne ou externe, l'école peut être amenée à diffuser ou reproduire des photos ou vidéos. A ce titre et pour chaque enfant, une demande d'autorisation de captation et de diffusion d'image est sollicitée au sein du présent contrat.

Cette demande d'autorisation est émise en application des dispositions de l'article 9 du Code civil, de l'article 12 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du Règlement Général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ladite autorisation est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image de l'enfant (photographies, vidéos, voix), quel que soit le procédé.

Elle couvre :

- La communication interne (gestion administrative et pédagogique).
- La communication avec les partenaires de l'école (restauration, Rectorat, collectivités territoriales, département des Alpes-Maritimes, région Sud).
- La communication externe.

Donnée à titre gracieux à l'école, elle concerne :

- Le temps scolaire et périscolaire,
- Les activités extérieures organisées par l'école : transports, sorties, voyages.

Elle s'applique à toute forme d'exploitation (supports papier, supports électroniques, etc.), notamment :

- Les supports de communication interne et externe (les sites Internet toutemonannee.com, edumoov.com)
- Les revues, plaquettes, affichages, brochures, articles de presse,
- Le site Internet de l'école et les réseaux sociaux,
- Une exposition liée à une manifestation au sein de l'école,
- Le trombinoscope, les photos de classe, les films de présentation de l'établissement.

En cas d'opposition, de limitation ou de rectification de l'autorisation préalablement donnée, un message électronique doit impérativement être adressé à l'adresse suivante : [nice@eibschoools.fr](mailto:nice@eibschoools.fr)  
Conformément aux dispositions de l'annexe 2 du présent contrat, chaque titulaire dispose d'un droit d'opposition, de limitation du traitement des données personnelles, ainsi que d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Fait à Nice, le .....

**Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »**



## INFORMATIONS RECUEILLIES ET DROIT D'ACCÈS

La présente information est fournie en application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après « Loi Informatique et Libertés »).

Les informations recueillies dans le cadre de ce contrat et de ses annexes sont obligatoires pour l'inscription au sein de l'école. Elles font l'objet de traitements informatiques. Seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées, au départ de l'élève, par l'école.

Les parents bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des informations concernant leur enfant. Il en va de même concernant leurs propres données personnelles en qualité de représentants légaux. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, les parents pourront s'adresser à Madame Pascale ROSFELDER, responsable des traitements.

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées et traitées par l'école :

- Nom, prénom, date et lieu de naissance, sexe de l'élève.
- Nom, prénom, profession et coordonnées des parents.
- Données de scolarité (notes, bulletins réguliers, décisions d'orientation).
- Données nécessaires à la gestion comptable de l'école.
- Données relatives à la gestion de la vie scolaire (retards, absences, sanctions).
- Données médicales exclusivement nécessaires à l'accueil de l'enfant.
- Données relatives à la constitution des Projets d'Accueil Individualisés (PAI).

Ces données font l'objet des traitements nécessaires à :

- La gestion de l'inscription dans l'établissement.
- La gestion administrative et comptable de l'école.
- La gestion des activités scolaires et extra scolaires.
- L'utilisation d'outils de travail informatisés (ENT, intranet, tablettes, toutemonannee.com, edumoov.com, Livreval).
- Le suivi de la scolarité, y compris lié à des scolarisations particulières (PAI).
- La gestion de la restauration et des services annexes.

Ces données sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève au sein de l'école et durant les dix années qui suivent la fin de cette scolarité.

Pour exercer les droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement et de portabilité des données personnelles dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires précitées, chaque titulaire peut adresser un message électronique à l'adresse : [nice@eibschoools.fr](mailto:nice@eibschoools.fr)

Une réclamation peut également être adressée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Fait à Nice, le .....

**Signature des deux parents, précédée de la mention « Lu et approuvé »**



# MANDAT SEPA

Réf. Unique de Mandat

Nom Créancier/Logo

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) **EURL NICE.PE GAMBETTA**  
à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte; et (B) votre banque à débiter votre  
compte conformément aux instructions de **EURL NICE.PE GAMBETTA**  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention  
que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée:  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,  
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Nom du Client

Nom/ Prénom ou Raison sociale du débiteur

Adresse du Client

Numéro et nom de la rue

Code Postal

Ville

Pays

Coordonnées  
Bancaires  
du Client

Numéro d'Identification International du compte bancaire-IBAN

Code International d'Identification de votre Banque - BIC

Nom du Créancier

EURL NICE.PE GAMBETTA

Identifiant du Créancier

FR24ZZZ806327

Adresse du Créancier

23 BOULEVARD GAMBETTA

06000 NICE

Type de Paiement

Paiement Récurrent/ Répétitif

Paiement Ponctuel/ Unique

Lieu

Date

Signatures

Signature du client

EURL NICE.PE GAMBETTA

Votre Signature + tampon société

Référence du  
Contrat Client

1010000000

A retourner à:

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

